

2023 DDCT 1 DASCO DSOL DAE : Convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et subventions (274 638 €) à 3 associations pour le projet EIF-FEL 3

Le Conseil de

Paris

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

Vu le règlement (UE) 2021/1147 du Parlement Européen et du Conseil du 7 juillet 2021 établissant le Fonds « Asile, migration et intégration » ;

Vu le décret no 2022-713 du 27 avril 2022 relatif à la mise en œuvre des programmes européens de la politique de cohésion, de la pêche et des affaires maritimes, et des migrations et des affaires Intérieures pour la période 2021-2027 ;

Vu le décret no 2022-796 du 9 mai 2022 relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par le fonds « asile, migration et intégration » (FAMI), le fonds pour la sécurité intérieure (FSI) et l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas (IGFV) pour la période 2021-2027 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-1 et suivants ;

Vu l'appel à projets AAP n°01-2022-FAMI du Fonds « Asile Migration Intégration » de la Direction Générale des Étrangers en France dans le cadre de la programmation 2021-2027 ;

Vu la délibération 2021 DDCT 75 DAE DASES DASCO en date des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021 autorisant Madame la Maire de Paris à déposer une candidature dans le cadre de l'appel à projets du Fonds « Asile Migration Intégration (FAMI) » programmation 2021-2027;

Vu l'accord du Service du pilotage et des systèmes d'information (SPSI) de la Direction Générale des Étrangers en France (DGEF) réuni en date du 16 décembre 2022 ;

Vu le projet de délibération en date du 2023 par lequel Mme La Maire de Paris propose la signature de la convention validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) et de 3 avenants pour des subventions à 3 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement en date du

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, au nom de la 4^e Commission, par Mme Anne Claire BOUX et M. Ian BROSSAT au nom de la 5^{ème} Commission, par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1^{ère} Commission, par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6^{ème} Commission.

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe validant le projet Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre de la demande de subvention au Fonds Asile Migration et Intégration (FAMI – programmation 2021-2027) avec le Service du Pilotage et des Systèmes d'Information de la Direction Générale des Étrangers en France, autorité de gestion du FAMI pour valider les subventions versées par le FAMI dans le cadre du projet Réseau EIF-FEL 3 (2022-2024).

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 111 248 € est attribuée au Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue (CEFIL) (13585) pour le projet « Réseau EIF-FEL 3 » :

- 101 248 € pour le projet 2023_00445 au titre de la DDCT SEII ;
- 10 000 € pour le projet 2023_00446 au titre de la DDCT SPV.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association CEFIL.

Article 3 : Une subvention d'un montant total de 70 078 €, est attribuée au Centre Alpha Choisy (9865), pour le projet « Réseau EIF-FEL 3 » :

- 57 078 € pour le projet 2023_01256 au titre de la DDCT/SEII ;
- 13 000 € pour le projet 2023_01257 au titre de la DSOL.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association Centre Alpha Choisy.

Article 4 : Une subvention d'un montant total de 93 312 € est attribuée à l'association Paroles Voyageuses (11 105) pour le projet « Réseau EIF-FEL 3 » :

- 73 312 € pour le projet 2023_00859 au titre de la DDCT /SEII ;
- 20 000€ pour le projet 2023_05199 au titre de la DAE.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association Paroles Voyageuses.

Article 5 : Les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2023 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.